

POLE TERRITOIRES ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Direction de l'économie, de l'environnement
et des collectivités locales

Service de l'environnement

Affaire suivie par : Sébastien MESLIN

Ligne directe : 03.81.25.81.39

Référence : 2010.06. SM 062

Monsieur le Préfet de la région
Franche-Comté, Préfet du Doubs
8 bis rue Charles Nodier
25035 BESANCON CEDEX

Monsieur le Préfet,

Récemment, le Maire de la Commune de CHARMAUVILLERS, l'AAPPMA « La franco-suisse et gorges du Doubs » et la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Doubs ont souhaité attirer mon attention sur les conséquences des éclusées réalisées au niveau des ouvrages hydroélectriques du Doubs franco-suisse sur les écosystèmes aquatiques.

Les arguments et illustrations qu'ils mettent en avant semblent particulièrement éloquentes en ce qui concerne les effets des brusques changements de débit et du niveau de l'eau de zones du cours d'eau. Les photos montrant de nombreux poissons et invertébrés morts après s'être retrouvés piégés dans des creux mis à sec traduisent une situation qui semble difficilement acceptable au regard des enjeux, de notre responsabilité et de nos engagements, notamment au travers du SDAGE, en matière de préservation des écosystèmes aquatiques.

De plus, la gestion aujourd'hui pratiquée du barrage du Châtelot risque de masquer, voire d'annihiler, les efforts accomplis depuis plusieurs années dans le cadre de l'accord cadre franco-suisse pour augmenter les débits réservés dans les tronçons court-circuités au niveau des barrages du Chatelôt et du Refrain.

Le nécessaire développement des énergies renouvelables ne doit pas se faire au détriment d'autres enjeux de préservation de l'environnement.

Par ailleurs, en plus des effets déjà avérés sur le cours d'eau, ces mêmes interlocuteurs s'inquiètent très fortement des conséquences du projet, a priori validé par la Commission mixte franco-suisse, de démodulation des éclusées du barrage du Châtelot à l'aide de la retenue de Biaufond.

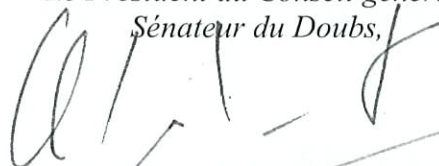
Les effets envisageables sur la faune aquatique semblent, là aussi, être en totale contradiction avec les objectifs de conservation et de non dégradation des milieux aquatiques inscrits dans le SDAGE qui a été adopté fin 2009.

A l'heure où nous joignons nos efforts pour améliorer la situation de la Loue, nous ne pouvons fermer les yeux sur les problèmes que connaissent les autres cours d'eau du Doubs.

Aussi, je vous saurai gré de bien vouloir attirer l'attention des services concernés sur cette situation et de me tenir informé des mesures réglementaires qui seront prises pour préserver ce secteur emblématique du cours du Doubs.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération très distinguée
de ma part et de celle de mes collègues.

*Le Président du Conseil général,
Sénateur du Doubs,*



Claude JEANNEROT

Copies :

- Commune de Charmauyillers
- AAPPMA « la franco-suisse et gorges du Doubs »
- Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Doubs
- Plateforme franco-suisse pour le Doubs
- EPTB Saône et Doubs